



UN BEL ACCORD SIGNÉ LE CET POUR LES INTÉRIMAIRES



La CFDT a souhaité signer un avenant à un accord d'entreprise plébiscité par une grande majorité d'intérimaires car il leur permet d'avoir en permanence et facilement une épargne rémunérée.

Il s'agit du Compte Epargne Temps concernant les salariés cumulant 151,67 au cours des 12 derniers mois, un seuil très vite atteint.

Là où l'opération devient intéressante, c'est qu'un Bonus CET de 30€ est versé par Adecco dès le 6^e mois mais surtout que l'entreprise rémunère ce compte 6% l'an.

Nous trouvons ce dispositif qui concerne actuellement plus de 23.000 actifs (en progression) tout à fait intéressant, et ne sommes plus habitués à des mesures aussi généreuses de la part d'Adecco.

Une commission de suivi dont la CFDT fait partie a par ailleurs été créée afin de suivre l'évolution de cette mesure.

Il fallait donc en parler car elle correspond à un besoin, le rôle d'un syndicat n'étant pas d'être toujours dans la critique.

Nous vous invitons à aller sur notre site Internet et n'hésitez pas à nous solliciter par l'intermédiaire du bouton « contact ». Vous trouverez également dans l'onglet « vos élus » l'ensemble des coordonnées des élus CFDT sur chaque périmètre, notre actualité et la possibilité d'adhérer en ligne.

À très bientôt sur www.cfdt-adecco.fr



cfdtadecco@outlook.fr



www.cfdt-adecco.fr



facebook.com/cfdtadecco



[@adeccocfdt](https://twitter.com/adeccocfdt)